



Le 03 octobre 2017

Lettre ouverte à
Mr Philippe Mixe
Président du conseil
d'administration de la
mutuelle just

53 ave de Verdun
59306 Valenciennes
cedex

Monsieur,

Préambule :

Le raz bol des adhérents mystifiés en septembre 2017 et bien d'autres avant !
La Voix du Nord

Par Aline Chartrel | Publié le 23/09/2017

Just augmente les tarifs de sa mutuelle pour tous, le Ternois concerné ? Elles sont au moins deux communes dans le Ternois à avoir rejoint, l'an passé, les cent dix collectivités à avoir signé avec la *mutuelle Just* un contrat collectif. Son nom : « Ma ville, ma santé ». Son principe : via une convention signée entre la *mutuelle* retenue et la commune, permettre à ses habitants de profiter d'une couverture à moindre coût. Sont principalement concernés... — poiloise de *Just* a par ailleurs fermé ses portes.

Suivre le lien <http://www.lavoixdunord.fr/archive/d-20170923-3H0WTE?referer=%2Far-chives%2Frecherche%3Fdatefilter%3Dlas-year%26sort%3Ddate%2520desc%26word%3Dmutuelle%2520just>

A ACHICOURT

Just augmente les tarifs de sa mutuelle pour tous proposée aux habitants. La mutuelle pour tous était censée apporter une couverture fiable à des prix accessibles. Mais le contrat collectif négocié par la ville d'Achicourt avec la mutuelle Just va subir des hausses importantes. Réunion de « crise » pour les adhérents ce vendredi.

Par Laurent Boucher | Publié le 07/09/2017

Suivre le lien : <http://www.lavoixdunord.fr/archive/d-20170907-3GQ1KV?referer=%2Far-chives%2Frecherche%3Fdatefilter%3Dlas-tyear%26sort%3Ddate%2520desc%26word%3Dmutuelle%2520just>

Les adhérents du contrat de la mutuelle pour tous d'Achicourt étaient réunis vendredi soir pour évaluer l'impact de la hausse des cotisations en 2018. L'idée de départ était bonne, mais le modèle économique d'une mutuelle bon marché montre ses limites.

Par [Laurent Boucher](#) | Publié le 11/09/2017

Philippe Mixe, président de la mutuelle Just, s'est invité en dernière minute pour tenter de désamorcer le mécontentement.

L'offre est très alléchante, mais dès la signature l'horizon s'assombrit.

Le préambule est très explicite et cette lettre ouverte le sera plus encore.

Vous n'avez pas répondu au courrier de Mr B.M qu'il vous a envoyé en courrier RAR le 27 juillet 2017, vous en avez accusé réception le 31 juillet 2017. Vous deviez répondre à ce courrier avant le 15 août 2017. Le 3 octobre 2017, nous sommes toujours sans réponse de votre part !

- ☛ Ce courrier a été intégralement reproduit sur mon blog
- ☛ <http://www.bernard-morel-petiteforet-uadepf.com>.

Mr et Mme B.M ont subi une augmentation des cotisations de +148 % ! Accompagné d'une baisse de -62,5 % pour certains remboursements.

Votre réponse se devait de justifier cette augmentation conformément aux statuts et au règlement intérieur

VOS PROPOS DANS LA VOIX DU NORD QUE VOUS AVEZ ADRESSES AUX 13 000 SUR LES 45 000 ADHERENTS SONT DES PROPOS OUTRAGEANTS :

- ☛ Vous accusez **13 000 adhérents sur 45 000 de s'être gavés sur le dos de la mutuelle** en mettant ainsi en danger les finances de la mutuelle. Accusation grave !!!
- ☛ À vos dires ce sont uniquement 13 000 adhérents qui ont subi une augmentation de leurs cotisations.
- ☛ Et à vous croire, 22 000 adhérents n'ont pas eu d'augmentation.
- ☛ Vous mettez en cause les 10 000 nouveaux adhérents *qui sont en quasi-totalité les contrats avec les communes*, qui eux aussi, ont vu leurs cotisations augmenter. Mais vous paraissait contester cette réalité.

- ☛ Vous vous noyez dans vos contre-vérités ! La famille B.M est adhérente depuis 40 ans.

Le seul moyen pour vous de vous recrédibiliser serait de transmettre les documents qui vous ont été demandés pour analyse.

Mais plus encore. Expliquer comment vous avez dans le budget prévisionnel pu porter le remboursement des prothèses auditives bilatérales à 4 000 € (2000x2) et un an après laminez drastiquement leurs remboursements.

Cela laisse à penser que votre gestion serait irresponsable surtout conjecturale qui est la démonstration de votre manque de rigueur.

Mais la vérité il nous faut aussi la chercher ailleurs.

La mutuelle n'avait pas besoin de ces locaux ave de Verdun qui n'apportent aucune plus-value financière et de service dans l'intérêt des adhérents. Les locaux de la rue de paris partageaient à la même adresse avec ceux d'une banque. Ces locaux ne sont pas vétustes !?

Dans le bâtiment de l'ave de Verdun, vous vous êtes concocté le siège de votre pouvoir. Abondance de dépenses coûteuses, par goût du plus grand confort ? Pour vivre dans le luxe ?

La question que certains se posent ! Est comment, on a fait gober aux adhérents, un besoin inexistant !?

Historique :

En octobre 2014 vous cherchez à regrouper vos locaux.

- ☛ Vous ciblez la clinique Houdart pour y installer vos services administratifs et le centre optique et auditif.

Pour cela vous saisissez en urgence le C.A de la mutuelle pour accord et vous investissez dans cette clinique 1,1 million d'euros pour son acquisition et vous prévoyez 2 à 2,5 millions d'euros pour les travaux (information La Voix du Nord).

Mais très vite vous allez passer pour le coût des travaux à 6 millions d'euros. A ce jour je pourrais affirmer sans me tromper que le montant de cette opération n'est pas loin des 10 millions d'euros et plus.

Pour quel besoin pour les adhérents de la mutuelle ?

Aucun, peut-être pour le V.A.F.C !!!

Des locaux médicaux et paras médicaux au rez-de-chaussée absurde et inutile non prévu dans les statuts.

Est-ce sérieux un sophrologue (ancien gardien de but du V.A.F.C) pour 45 000 adhérents. La finalité de tout cela n'est certainement pas pour les adhérents lambda. Qui n'ont même pas été invité à l'inauguration du nouveau siège de la mutuelle !

Il y a un sérieux problème dans vos orientations !

Dans la presse du 30 juillet 2015, vous dites que la réhabilitation de la clinique Houdart présente un triple avantage pour la mutuelle Just.

1. Elle permettra de rassembler les services administratifs en un seul pôle (il n'en sera rien par la suite !).
2. Vous précisez qu'actuellement, ils sont dispersés sur deux bâtiments, rue de la Poste et rue de Paris.
 - ↳ Elle mettra fin aux problèmes de stationnement en centre-ville : 80 places de parking gratuit sont prévues.

Non, rue de la poste ne déménage pas !

Que dire de ce sport santé ? Il est pour moi un leurre avec la structure just'movie. Soi-disant réservé aux personnes sédentaires qu'il faut remettre en mouvement pour qu'ils retrouvent l'estime de leur corps !!!

Ce qui me questionne c'est votre déclaration à La Voix du Nord du 9 juillet 2016 :

Le premier patient à en profiter sera le V.A.F.C !!! Les joueurs du V.A.F.C sont des sédentaires ???

Just'movie n'accueille personne, faute de candidats pour la gestion de cette structure.

De plus on est en plein délire quand on vous entend dire que des coachs iront à domicile dans les communes éloignées.

Avec quel budget ???!!! cette activité n'est pas prévue dans les statuts

- ☛ ***Avec les fonds de la mutuelle vous financez le V.A.F.C à raison de 400 000 € par an et pendant 3 ans pour un montant total de 1 million 200 000 euros***, que je ne manque pas de mettre en corrélation, avec Dupont restauration qui aurait une facture non honorée de 400 000 € dont ***250 000 € pour l'espace V.I.P du V.A.F.C.***

De là à dire que l'augmentation de nos cotisations sert aussi à financer les V.I.P du V.A.F.C., il n'y a qu'un pas.

Eh oui, il faut bien prendre ce 1 200 000 € dans la poche de quelqu'un.

Pour l'inauguration du nouveau siège, vous avez envoyé 700 invitations et comme chaque invité vient accompagné de plusieurs personnes ça a du coûté un max.

Dans la famille de B.M qui sont quatre adhérents. Ils n'ont reçu aucune invitation. C'est donc une invitation en direction uniquement des notables.

Ce dont nous pouvons être sûrs c'est que le champagne a coulé à flots, accompagné, je l'imagine d'un buffet dînatoire conséquent ?

Pour vous excuser de ne pas avoir invité à l'inauguration les adhérents lambda. Vous les avez invités à financer cette inauguration pour équilibrer les comptes, en réclamant une 1ere augmentation des cotisations en janvier 2017.

Conclusion :

Bon nombre de nos concitoyens ont vu, en juillet 2017 une augmentation scandaleuse de leurs cotisations accompagnées d'une baisse considérable des remboursements.

Vous accusez 13 000 adhérents sur 45 000 de s'être gavés sur les prestations de confort est d'être responsable en précisant :

- ↳ *Il fallait réagir, rééquilibrer sinon, dans les trois ans, il n'y avait plus de mutuelle.*
- ↳ *Vous ne dites rien sur les 10 000 000 € pour des locaux qui n'apportent aucun plus aux adhérents lambda*

Ultime répétition, pour inscrire dans le marbre vos responsabilités de la gestion problématique de la mutuelle que vous présidez !!!

Historique d'une catastrophe annoncée c'est :

1. Vous nous dites, Mr le président, que vous avez cherché à regrouper les locaux de la mutuelle de la rue de la poste et de paris. Vous retenez l'ancienne clinique Houdart de l'avenue de Verdun pour y installer les services administratifs et son centre optique et auditif. Ce faisant vous annoncez régler ainsi le problème du Maire de Valenciennes qui accueille cette issue avec soulagement. Votre objectif ambitieux est celui d'un déménagement à l'été prochain (2015) paraît tenable.
2. Vous envisagez la création d'un service médical et paramédical du sport dont le 1^{er} client est le V.A.F.C.
 - **Le déménagement du centre optique et auditif n'est plus à l'ordre du jour en septembre 2017 !!! Idem pour l'agence de la rue de la poste !!!**
 - **De qui se moque-t-on ?**
3. Coût de l'achat 1.1 million d'euros coût estimé des travaux en octobre en 2014 2 à 2,5 millions d'euros.
4. En juillet 2015 l'estimation passe à 5 millions d'euros

5. En juin 2016 le coût de la réhabilitation passe à 6 millions d'euros

☛ On peut estimer à ce jour que la réalisations des travaux est de plus ou moins de 10 000 000 €.

➤ *Vous dites entendre aussi ces critiques sur notre nouveau bâtiment, mais ce patrimoine entre dans les réserves de la mutuelle et participe autant que des sommes sonnantes et trébuchantes à notre marge de solvabilité, ce n'est vraiment pas là l'enjeu. »*

➤ **Faux** : *ne confondez pas un équipement immobilier avec des biens mobiliers. Pour que ce bien se transforme en somme sonnante et trébuchante il faudrait encore pouvoir vendre un bâtiment conçu à votre image pleine d'illusion. Qui va acheter un tel bâtiment ?*

5.1. Ce bâtiment sera doté d'un centre sport et santé, avec un sophrologue, pour les 45 000 adhérents Des Hauts De France [?!], **qui n'est autre que l'ancien gardien de but du V.A.F.C.** Pour bénéficier des services paramédicaux et médicaux, il faudra présenter un certificat médical !!! Tous les intervenants ont comme spécialité le sport ! Ben voyons !!!

5.2. Vous précisez que ce bâtiment sera aussi doté d'un centre de Dynacare [<http://www.dynacare.fr/>], spécialiste du mouvement pour la santé en disant : « *Nous sommes la mutuelle du mouvement sportif et nous nous sommes engagés dans la prévention par l'activité physique et sportive, que peuvent aujourd'hui prescrire les médecins. Nous allons faire le premier centre mutualiste du mouvement en France.*

Il sera ouvert aux personnes sédentaires qu'il faut remettre en mouvement, pour qu'elles retrouvent l'estime de leur corps. Avec pour objectif qu'elles rejoignent à terme un club traditionnel. Vous vivez dans l'irrationnel !

5.3. Une équipe spécifique de médecins du sport travailleront dans des locaux labellisés pour remettre en mouvement les sédentaires.

Vous prévoyez **aussi d'envoyer dans les communes et même à domicile des coaches avec du matériel itinérant pour venir vers ceux qui ne pourraient pas se déplacer à Valenciennes.**

6. Financement du V.A.F.C pour un total de 1 200 000 €

7. Vous envoyez 700 invitations aux notables, aucun aux adhérents qui sont les principaux concernés. Le coût de cette opération est financé indubitablement par l'augmentation des cotisations. Difficile à croire le contraire !

8. Le 22 septembre 2017 l'observateur du valenciennois nous informe que vous avez participé avec Jean Pierre Papin à la cuvée val cygne 2017.

Vous avez fait un chèque de combien ? Une mutuelle qui invite à consommer de l'alcool !

Il vous faudra modifier l'affiche de propagande de la mutuelle avec Jean-Pierre Papin à la cuvée Val Cygne 2017, parrain de la confrérie du vignoble, quant à vous Mr le président c'est très grave en vous faisant introniser dans la confrérie du vignoble des coteaux de l'Escaut.

Ce faisant vous vous engagez, mais engagez aussi la mutuelle dans une *propagande de la consommation d'alcool des adhérents* de la mutuelle, car :
« Le rôle d'une confrérie, est de promouvoir le vin du terroir dont il est issu.
Elle doit aussi le faire apprécier, de le faire connaître et d'en montrer les vertus. La dégustation vous la faites quand ? »

Ceci est en violation avec les statuts et le règlement intérieur !!!

Arrêtez vos propos diffamatoires en direction des 13 000 adhérents en les insultants de s'être gavés sur le dos de la mutuelle. Les prestations mises en cause ont été accordées par vos conseillers !!!

Vous avez accusé réception d'un courrier le 31 juillet 2017 qui vous réclamait une réponse et l'envoi des documents vous autorisant conformément aux statuts et le règlement intérieur ; le déremboursement et l'augmentation démesurée des cotisations auquel vous n'avez pas répondu.

Je vous enjoins de transmettre les documents demandés par B.M dans son précédent courrier. Dans le cas contraire, il engagera les procédures !

Une plainte sera déposée par la famille concernée auprès de Mr le procureur de la République pour vos propos diffamatoires et si le Mr procureur de la République ne poursuit pas ce sera la procédure de citation directe.

Vous avez appliqué à Mr Mme Morel des modifications tarifaires sans qu'aucun courrier ne leur soit parvenu. Il y a suspicion de tromperie avec vos remboursements déifiant toute concurrence au niveau des communes qui une fois le contrat signé ce voient spoliées sur les remboursements et les tarifs en vous obligeant à vous défendre en réunion publique.

Un dossier va être transmis à la Cour des comptes.

Dépenser pour le nouveau siège de la mutuelle 10 000 000 € environ et établir un chèque de 1 200 000 € étalé sur 3 ans pour le V.A.F.C. en faisant payer ces dépenses aux adhérents la mutuelle doit rendre des comptes.

Mr B.M demande tout simplement le rétablissement de ses cotisations, ainsi que le rétablissement de sa grille des remboursements conforme à ceux de juin 2017.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées

Le Président

Bernard Morel